

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 14 Mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 8 Mars, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.
M. MARY, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. COMBARET, TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M.BARTOLI, Mme TOMI, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
M. VITALI	à	M. CERVETTI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FERRI-PISANI	à	Mme PASQUALAGGI
Mme SAMPIERI	à	Mme SUSINI-BIAGGI

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Adjointe au Maire, M. PARODIN, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. D'ORAZIO, RUAULT, Mme GUERRINI, Mme FENOCCHI, M. MARCANGELI M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, M. LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	27
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 14 Mars 2011

Délibération N°2011 / 57

Programmation de la salle d'exposition de l'Espace Diamant.

M. le Maire expose à l'Assemblée :

Au premier étage de l'Espace Diamant une vaste salle d'exposition a été aménagée, aussi dotée d'équipement de sécurité permettant d'organiser des expositions de prestige.

Dans le cadre de ses missions de service public cet espace a pour vocation de favoriser l'accès de tous à l'art de notre temps, à en assurer la promotion en soutenant plus particulièrement la création contemporaine. Il peut accueillir des manifestations professionnelles et non commerciales tout au long de l'année, qui seront chaque fois accompagnées d'actions éducatives de médiation en particulier en direction des scolaires.

L'exposition exceptionnelle d'ouverture « aller savoir, savoir aller » mettant en regard des œuvres du Musée Fesch et du FRAC, affirmant la volonté de mettre en lumière les correspondances entre le patrimoine et la création contemporaine (patrimoine de demain) a été inaugurée en septembre 2010 et s'est poursuivie jusqu'à la fin novembre avec un large succès public. Elle a ainsi accueilli 790 personnes dont 308 élèves (maternelles, primaires, secondaires) et 470 personnes ont pu bénéficier d'une visite guidée. La délibération N°2010/36 qui validait la réalisation de cette exposition, prévoyait aussi la constitution d'un Comité technique consultatif de nature à éclairer les décisions de l'autorité municipale. Il a été réuni pour la première fois le Vendredi 28 janvier 2011 : Un programme pour l'année 2011 sera proposé à la validation de l'autorité municipale lors d'un prochain conseil municipal, qui associera aux expositions d'importance (deux mois), des résidences d'artistes dans l'atelier de la rue Fesch, des événements plus ponctuels (une semaine à dix jours, liés par exemple à la programmation autour desquels seront proposés des rencontres, des conférences, des ateliers) ainsi que les modalités de présentation des plasticiens amateurs ajacciens à l'occasion d'un salon annuel .

Dans le cadre de cette programmation annuelle la Ville souhaite donner une place privilégiée aux deux structures régionales que sont le FRAC Corse et le Centre Méditerranéen de la Photographie (CMP) qui développent depuis des années un travail de qualité soutenu par la CTC.

Le CMP œuvre depuis 20 ans à la constitution d'un patrimoine photographique : *Depuis sa création en 1990, plusieurs dizaines d'œuvres photographiques réalisées par des auteurs de styles et d'origines différents participent à l'enrichissement du patrimoine de la Corse par le biais de commandes, de dons et d'acquisitions. La constitution d'un patrimoine photographique n'est pas simplement l'enregistrement mécanique des signes d'une époque. Aujourd'hui, qu'on l'entende comme vision objective du monde ou comme fiction, la photographie répond plus que jamais, de l'analogique au numérique, aux exigences de la création et pose ainsi la question de la conservation et de la transmission d'un patrimoine. Le CMP bénéficiera d'une convention avec la Ville (jointe en annexe) permettant, à travers une exposition annuelle, au public ajaccien de découvrir cette collection inédite.*

L'exposition : « Des œuvres en partage, 20 ans de création photographique » :

Outre son engagement pédagogique et sa fonction de centre d'art photographique et de ressources pour la Corse, le Centre Méditerranéen de la Photographie présentera à "l'Espace Diamant", à Ajaccio du 24 mars au 5 mai 2011, un panorama de sa collection représentant vingt années de création à travers les regards de 35 photographes choisis parmi 75.

La sélection artistique de cette exposition, première d'une série de trois, s'est faite à partir des 950 œuvres qui constituent la collection dont l'intention est de proposer une vision plurielle sur la Corse, la Méditerranée et d'autres régions du monde. Il s'agit ici de mettre en lumière la diversité des champs esthétiques qui la compose, mais également de montrer que ces différentes attitudes photographiques participent à la construction d'une pédagogie du

regard. Chaque image apporte une piste de réflexion, un questionnement ou un témoignage sur la société. Ainsi, on verra se côtoyer des images poétiques, sensibles ou encore des témoignages sur les événements qui ont pu marquer l'actualité de ces dernières années.

Le principe de cette exposition est de considérer la place de l'artiste et donc son œuvre dans la société contemporaine mais aussi de s'interroger sur notre relation au monde à partir d'une collection régionale singulière dont la vocation première est de donner des œuvres en partage.

Les résidences :

La ville d'Ajaccio et le FRAC ont réalisé conjointement plusieurs résidences depuis 2009 dans l'atelier de la rue Fesch (La ville mettant à disposition les locaux, le FRAC prenant en charge les frais de résidence) donnant lieu chaque fois à des actions pédagogiques et à la restitution au public du travail réalisé dans ce cadre. Dans l'attente de la formalisation d'un partenariat avec le FRAC de Corse (convention à élaborer), deux résidences sont proposées : Seront accueillis : Annalisa Zarelli du 15 mars 2011 au 30 avril 2011 et Kees Visser du 1^{er} mai 2011 au 30 juin 2011 en résidence.

-Annalisa ZARELLI, née en 1978 à Sassari où elle vit et y travaille.

Cette artiste propose un projet qu'elle intitule « Dériva » et qui serait le résultat d'une exploration dans les différents quartiers de la ville, ponctuée de réflexions et d'échanges. En considérant que chacun se déplace dans un univers de cartes, mentales ou réelles qui construisent et reproduisent l'inconscient.

-Kees VISSER, né en 1948 vit et travaille entre la Hollande et l'Islande. *Pour lui appréhender la Corse c'est plus qu'une expérience, c'est une façon de poursuivre son cheminement à travers l'espace, la nature et la culture. L'atmosphère des îles rend plus compréhensible le sens du territoire selon lui. Il envisage de réaliser une série de peintures : un travail sur la couleur et la lumière.*

Le FRAC Corse en concertation avec la ville, mettra en place des interventions en milieu scolaire et proposera une présentation des œuvres réalisées dans un lieu choisi par la Ville d'Ajaccio.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'APPROUVER : La réalisation de l'Exposition « Des œuvres en partage, 20 ans de création photographique » organisée par le Centre Méditerranéen de la Photographie (CMP) du 24 mars au 5 mai 2011 à l'Espace Diamant.

D'APPROUVER : La mise en place de deux résidences d'artistes dans les locaux de l'atelier de la rue Fesch.

D'APPROUVER : La convention liant la Ville d'Ajaccio au Centre Méditerranéen de la Photographie (CMP).

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous actes administratifs et à passer tous contrats relatifs à l'ensemble de cette proposition.

DE PRECISER que les crédits sont inscrits dans le BP 2011 articles 6233 & 6237, chapitre 11, Fonction 33.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
ouï l'exposé de Madame Anne-Marie LUCIANI, Adjointe déléguée,
et après en avoir délibéré,

Vu la loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant Droits et Libertés des Communes,
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu la loi du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu la loi d'orientation 92.125 du 6 février 1992,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 11 mars 2011.

APPROUVE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- La programmation de la salle d'exposition de l'Espace Diamant concernant la réalisation de l'Exposition « Des œuvres en partage, 20 ans de création photographique » organisée par le Centre Méditerranéen de la Photographie (CMP) du 24 mars au 5 mai 2011 à l'Espace Diamant.
- La mise en place de deux résidences d'artistes dans les locaux de l'atelier de la rue Fesch.
- La convention liant la Ville d'Ajaccio au Centre Méditerranéen de la Photographie (CMP).

AUTORISE Monsieur LE MAIRE

A signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette proposition.

DIT

Que les crédits afférents sont inscrits au budget primitif 2011, articles 6233 & 6237, chapitre 11, Fonction 33.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures).

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE DEPUTE- MAIRE,

Simon RENUCCI.